



*Les informations contenues dans le présent communiqué ne doivent pas être distribuées ni diffusées, directement ou indirectement, en Australie, au Canada, au Japon, ou aux États-Unis d'Amérique.*

29 mai 2018, Rennes

## FRANC SUCCÈS DE L'INTRODUCTION EN BOURSE D'ENENSYS TECHNOLOGIES SUR EURONEXT GROWTH À PARIS

- 16,97 M€ levés dans le cadre du Placement Global (PG) et de l'Offre à Prix Ouvert (OPO) après exercice intégral de la clause d'extension, susceptibles d'être portés à 19,18 M€ en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation
- Prix de l'action fixé à 11 €
- Premier jour de cotation le 1<sup>er</sup> juin 2018

ENENSYS Technologies, spécialiste mondial de la diffusion vidéo numérique pour l'industrie broadcast annonce aujourd'hui le succès de son introduction en bourse et l'admission prochaine aux négociations de ses actions sur le marché Euronext Growth à Paris (ISIN : FR0013330792- Mnémonique : ALNN6).

Le placement global, principalement destiné aux investisseurs institutionnels, et l'offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques, ont rencontré un large succès. La demande globale s'est élevée à 2 046 621 titres, dont 83 % pour le placement global et 17 % pour l'offre à prix ouvert, soit une sursouscription de l'offre de plus de 1,5 fois.

Le Conseil d'Administration d'ENENSYS Technologies, réuni ce jour, a fixé le prix définitif de l'action à 11 €.

1 341 450 actions nouvelles seront émises dans le cadre de l'opération, ce qui représente une augmentation de capital d'un montant brut de 14,76 M€ (avant exercice éventuel de l'option de surallocation) et 201 217 actions existantes seront allouées dans le cadre de l'opération, pour un montant brut de 2.21 M€, après exercice de l'intégralité de la clause d'extension.

À l'issue de l'opération, le capital de ENENSYS Technologies est désormais composé de 5 365 800 actions, ce qui représente une valorisation de 59 M€ sur la base du prix d'introduction en bourse. Le flottant représente 32,28 % du capital de la Société avant exercice éventuel de l'option de surallocation.

Régis Le Roux, président directeur général d'ENENSYS Technologies, déclare :

*« Nous remercions vivement les investisseurs institutionnels et les particuliers qui nous ont rejoints et ont témoigné de leur confiance dans notre projet de développement. Nous disposons désormais des moyens*



Les informations contenues dans le présent communiqué ne doivent pas être distribuées ni diffusées, directement ou indirectement, en Australie, au Canada, au Japon, ou aux États-Unis d'Amérique.

*financiers nécessaires pour accélérer notre développement technologique et commercial afin de capter la forte croissance de notre marché partout dans le monde et notamment aux Etats-Unis avec de nombreux déploiements prévus à partir de 2019 autour de la nouvelle norme ATSC3.0 pour la télévision numérique. »*

Le règlement-livraison des actions interviendra le 31 mai 2018. Les négociations des actions ENENSYS Technologies débuteront le vendredi 1er juin 2018.

Par ailleurs, comme annoncé, le Conseil d'administration a lancé ce jour l'opération d'augmentation de capital réservé aux adhérents PEE de la Société et de sa filiale, la société TeamCast, par émission d'un nombre maximal de 120 730 actions au prix de l'introduction en bourse diminué d'une décote de 20%, soit un prix par action de 8,80 € (l'« **Offre Réservee aux Salariés** »). Le Conseil a décidé d'allonger d'une semaine la durée de la période de souscription de l'Offre Réservee aux Salariés initialement prévue qui sera ouverte du 30 mai 2018 au 19 juin 2018 inclus, étant précisé qu'elle pourra être close par anticipation dès la souscription de l'intégralité de l'Offre Réservee aux Salariés.

## Répartition du capital

Noms	Nombre d'actions détenues	Pourcentage du capital	Nombre total de droits de vote	Pourcentage total des droits de vote
Régis Le Roux	623 340	11,62	1 246 680	13,59
Iona Ventures SC	1 959 853	36,53	3 919 706	42,73
INN6 SAS	1 032 530	19,24	2 064 430	22,51
Management*	17 950	0,33	17 950	0,20
Public	1 732 127	32,28	1 921 587	20,95
<b>Total</b>	<b>5 365 800</b>	<b>100%</b>	<b>9 170 353</b>	<b>100%</b>

\*Actionnaires salariés ou anciens salariés de la Société avant réalisation de l'Offre Réservee aux Salariés.

## Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus visé par l'AMF le 14 mai 2018 sous le numéro 18-168, composé du document de base enregistré par l'AMF le 18 avril 2018 sous le numéro I.18-018, et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus), sont disponibles sans frais au siège social 6 Rue de la Carrière, 35510 Cesson-Sévigné, France.



Les informations contenues dans le présent communiqué ne doivent pas être distribuées ni diffusées, directement ou indirectement, en Australie, au Canada, au Japon, ou aux États-Unis d'Amérique.

## Intermédiaires financiers et conseils

**Chef de file, Teneur  
de livre et Listing  
Sponsor**



**Communication  
financière**



**Conseil juridique**



## Code d'identification des titres

- Marché Euronext Growth Paris
- ISIN : FR0013330792- Mnémonique : ALNN6

## Prix de l'action

- Le prix de l'offre pour le Placement Global et l'Offre à Prix Ouvert est fixé à 11 € par action.

## Taille de l'offre

- 1 341 450 actions nouvelles ont été émises dans le cadre de l'Offre, avant exercice éventuel de l'Option de Surallocation.
- Le produit brut total de l'augmentation de capital s'élève à environ 14,76 M€, avant exercice de l'Option de Surallocation.

## Allocation de l'offre

- 1 268 087 actions allouées dans le cadre du Placement Global (représentant environ 13,95 M€ et 83 % du nombre total d'actions allouées) ;
- 274 580 actions allouées dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert (représentant environ 3,02M€ et 17 % du nombre total d'actions allouées). Les ordres A1 (de 10 actions jusqu'à 200 actions inclus) seront servis à 100% et les ordres A2 (au-delà de 200 actions) seront servis à 23,17 %.

## Engagements d'abstention et de conservation

- Engagement d'abstention de la société : 180 jours.
- Engagement de conservation des principaux actionnaires (IONA Ventures, INN6 et Monsieur Régis Le Roux) : 360 jours calendaires<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Hors cession par la société IONA Ventures, contrôlée par Monsieur Régis Le Roux, d'un nombre maximum de 201 217 actions existantes dans le cadre de la mise en œuvre de la Clause d'Extension



Les informations contenues dans le présent communiqué ne doivent pas être distribuées ni diffusées, directement ou indirectement, en Australie, au Canada, au Japon, ou aux États-Unis d'Amérique.

## Calendrier indicatif

<b>31 mai 2018</b>	Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global
<b>1<sup>er</sup> juin 2018</b>	Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Growth Début de la période de stabilisation éventuelle
<b>27 juin 2018</b>	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation Fin de la période de stabilisation éventuelle

### À propos du Groupe ENENSYS Technologies :

Spécialiste de la diffusion vidéo numérique pour l'industrie broadcast et implanté à Rennes, le Groupe ENENSYS Technologies propose depuis quinze ans des solutions hautement innovantes aux acteurs de la chaîne des médias leur permettant de distribuer efficacement leurs contenus. Fort de 40 M€ investis dans la Recherche et Développement sur les 10 dernières années, le Groupe bénéficie d'une réputation d'excellence pour les solutions d'optimisation, de sécurisation et de monétisation des flux vidéo pour la télévision numérique terrestre. Les solutions sont commercialisées au travers de trois marques reconnues - ENENSYS Networks, TeamCast et TestTree - auprès de plus de 400 clients partout dans le monde. Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires proforma de 21,1 M€ en 2017 dont plus de 90% à l'International et une marge opérationnelle de 13%.

### Contacts

Théo Martin  
Relations Investisseurs/Analystes  
Tél : 01.53.67.36.75  
enensys@actus.fr

Vivien Ferran  
Relations Presse  
Tél : 01.53.67.36.34  
vferran@actus.fr

### Avertissement

*Le présent communiqué est de nature promotionnelle et ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2010/73/EU du Parlement européen et du Conseil européen du 4 novembre 2003, tel que modifié. Toute décision d'acheter ou de souscrire des actions dans le cadre de l'Offre mentionnée dans le présent communiqué ne devra être effectuée que sur la seule base des informations contenues dans un prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de l'offre publique des titres de la Société.*

*Le présent communiqué, les informations qu'il contient et le prospectus auquel il est fait référence, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la Société en Australie, au Canada, au Japon, aux États-Unis d'Amérique, ni dans un quelconque pays.*

*Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu de l'U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Sous réserve de certaines exceptions, les actions de la Société ne pourront être offertes ou vendues en Australie, au Canada, au Japon à tout résident ou citoyen d'Australie, du Canada ou du Japon.*



Les informations contenues dans le présent communiqué ne doivent pas être distribuées ni diffusées, directement ou indirectement, en Australie, au Canada, au Japon, ou aux États-Unis d'Amérique.

Les valeurs mobilières de ENENSYS Technologies objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act ni au titre de toute réglementation applicable en Australie, au Canada ou au Japon et ENENSYS Technologies n'a pas l'intention de procéder à une offre publique de ses valeurs mobilières aux États-Unis, en Australie, au Canada ou au Japon.

S'agissant des États Membres de l'Union Economique Européenne ayant transposé la Directive Prospectus (chacun étant dénommé l'« **Etat Membre Concerné** »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États Membres Concernés, autre que la France. Par conséquent, toute offre d'actions nouvelles ou existantes de la Société ne pourra être réalisée dans l'un ou l'autre des États Membres Concernés, autre que la France, qu'au profit (i) de personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés au sens de la Directive Prospectus, (ii) de moins de 100, ou, si l'Etat Membre Concerné a transposé les dispositions correspondantes de la Directive 2010/73/EU, 150, personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés au sens de la Directive Prospectus), ainsi que le permet la Directive Prospectus ; ou, dans toute autre hypothèse dispensant la Société de publier un prospectus conformément à l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans l'Etat Membre Concerné, pourvu qu'une telle offre d'actions nouvelles ou existantes de la Société ne fasse pas naître une obligation pour la Société de publier un prospectus en application de l'article 3 de la Directive Prospectus ou un supplément au prospectus conformément à l'article 16 de la Directive Prospectus. Pour les besoins du précédent paragraphe, l'expression « offre au public » d'actions nouvelles ou existantes de la Société dans l'un ou l'autre des États Membres Concernés signifie toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et les actions nouvelles ou existantes de la Société objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider de souscrire ou d'acheter ces actions nouvelles ou existantes de la Société, telle que cette définition a été, le cas échéant, modifiée dans l'État Membre considéré par toute mesure visant à transposer la Directive Prospectus dans cet Etat Membre.

Au Royaume-Uni, le présent document ne constitue pas un prospectus approuvé au sens de l'article 85 du Financial Services and Markets Act 2000 tel qu'amendé (le « **FSMA** »). Il n'a pas été préparé conformément aux Prospectus Rules émises par le UK Financial Conduct Authority (le « **FCA** ») en application de l'article 73A du FSMA et n'a pas été approuvé ni déposé auprès du FCA ou de toute autre autorité compétente pour les besoins de la Directive Prospectus. Les actions nouvelles ou existantes de la Société ne peuvent être offertes ou vendues au public au Royaume-Uni (au sens des articles 85 et 102B du FSMA), sauf dans les hypothèses dans lesquelles il serait conforme à la loi de le faire sans mise à la disposition du public d'un prospectus approuvé (au sens de l'article 85 du FSMA) avant que l'offre ne soit réalisée. Le présent communiqué est uniquement destiné (i) aux personnes ayant une expérience professionnelle en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 du Royaume-Uni (l'« **Ordonnance** ») ou qui sont des personnes visées à l'article 49(2)(a)-(d) de l'Ordonnance ou (ii) à d'autres personnes auxquelles la Société peut légalement transmettre une invitation ou une incitation à investir conformément à l'Ordonnance (ces personnes étant ci-après dénommées les « **personnes habilitées** »). Tout investissement, toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué et toute invitation, encouragement ou incitation à souscrire, acquérir ou investir des actions de la Société est réservé aux personnes habilitées et ne peut être réalisé que par des personnes habilitées.